

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Agriculture – Mise en place d'un bail de carrière avec M. Florian CHUPIN et Mme Aurélie HEULIN (GAEC La Faim des Haricots) sur des parcelles agricoles intercommunales sur la commune de Grésy sur Isère

Rapporteur : M. Le Président

Par la délibération du 22 septembre 2022, Arlysère a acté l'achat de 3ha 41a 10ca de terrains agricoles sur la Commune de Grésy sur Isère suite aux travaux de médiation foncière réalisées dans le cadre du Comité Local d'Installation et du Foncier (CLIF) d'Arlysère. Sur un territoire où la pression foncière est forte, notamment en zone de plaine, la maîtrise de la gestion de tenements fonciers, via une politique d'acquisition foncière, est un point clé de notre politique agricole. Cette acquisition vise ainsi à faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projet en installation ou aux exploitants nécessitant des consolidations.

Lors du Comité technique de la SAFER du 13 mai 2022, dans l'attente de la signature des actes notariés d'achat définitifs entre l'Agglomération et la SAFER qui portait les terrains, les terrains ont été attribués en Convention d'Occupation Précaire par la SAFER à deux porteurs de projet en maraichage biologique et notamment :

- M. CHUPIN Florian : ayant son siège d'exploitation situé sur la commune de Pallud, en recherche de confortation pour une surface de 1 ha 41a 10 ca. Il y produira des légumes et des petits fruits sous certification bio.

M. Florian CHUPIN s'est associé à Mme Aurélie Suzanne Andrée HEULIN le 1^{er} novembre 2023 pour former le GAEC La Faim des haricots.

L'acte authentique de vente comporte un cahier des charges de suivi de projet par la SAFER pendant une période de 30 ans. Ce cahier des charges prévoit entre autres que des baux de long terme ou de carrière seront établis entre les agriculteurs désignés par la SAFER et Arlysère.

Il est ainsi proposé d'établir un bail de carrière d'une durée minimale de 25 ans sans clause de tacite reconduction, sans possibilité de cession pour ces agriculteurs sur les parcelles qui ont pu être acquises par la collectivité, parcelles listées ci-dessous.

Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	Nature Cadastre	PLU	Bio	Classe
Les grandes Granges	ZD	0089 (en partie)	0011	1 ha 38 a 83 ca	T	A et N	NON	1
Les grandes Granges	ZD	0090	0074	2 a 27 ca	CH	A	NON	1
			TOTAL	1 ha 41 a 10 ca soit 14 110 m²				

Afin de faciliter l'installation des maraichers qui exploiteront les parcelles acquises sur Grésy sur Isère, Arlysère a également prévu de leur donner accès à l'eau pour irriguer leurs cultures. Elle a ainsi choisi d'équiper la parcelle d'un forage agricole, d'équipements hydrauliques et de raccorder le forage au réseau électrique. Arlysère prendra à sa charge les coûts d'installation et de renouvellement suivants :

- Réalisation du forage (effectué en septembre 2023)
- Equipements hydrauliques principaux : une pompe, un compteur général, un surpresseur et deux sous-compteurs
- Travaux de raccordement électrique : extension de réseau, pose d'un compteur et de deux sous-compteurs électriques
- Tout renouvellement de matériel cité ci-dessus.

- M. Florian CHUPIN, Mme Aurélie HEULIN et l'autre agriculteur exploitant la parcelle ZD 89 auront à leur charge :
- l'établissement d'un abonnement électrique et les frais de consommation électrique liés à leur activité respective
 - tous travaux de maintenance courant sur les installations électriques, hydrauliques ou parties techniques
 - l'abonnement au réseau d'eau potable le cas échéant
 - la construction du local technique.

M. Florian CHUPIN, Mme Aurélie HEULIN et l'autre agriculteur s'assureront de manière périodique (annuellement), du bon état des installations électriques, hydrauliques ou parties techniques mises à leur disposition. Ils prendront à leur charge les frais d'entretien annuels des équipements et s'engageront à prévenir Arlysère de tout dysfonctionnement constaté sur les installations mises à disposition.

Un état de lieux initial sera réalisé. M. Florian CHUPIN et Mme Aurélie HEULIN s'engageront notamment à assurer l'entretien des terrains (broyage, coupe de la Renouée du Japon, gestion de l'ambrosie, ...) visant à maintenir la qualité agronomique des parcelles qui leur ont été mises à disposition.

Le montant de loyer est établi annuellement sur la base des références données dans l'arrêté préfectoral fixant les dispositions applicables aux baux ruraux et aux conventions pluriannuelles de pâturages en Savoie (version en vigueur : DDT-SPADR n°2023-1067) et à l'arrêté préfectoral portant sur la fixation des valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles (version en vigueur : DDT-SPAR n°2023-1068).

Les majorations de prix suivantes sont appliquées :

- 10 % du fait de la durée de bail supérieure à 18 ans.
- 10 % pour la structure parcellaire
- 5 % pour la situation
- 10 % pour le tènement

Le montant du loyer initial proposé pour l'année 2024 sera le suivant : 724 € pour 1.411 ha.

Il sera révisé sur la base de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les frais de notaire pour établir l'acte seront à la charge du locataire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la mise en place d'un bail long terme pour ces exploitants nommés par la SAFER sur Grésy sur Isère, tel que présenté ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

